

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

À Monsieur Patrick Émond,

PRENEZ AVIS que le constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec pour et par la municipalité sur le territoire de Sept-Îles et portant le numéro 100391-806822045 vous est dûment signifié, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 1^{er} septembre 2022.

Vous pouvez obtenir copie du constat qui vous concerne et ainsi connaître l'infraction qui vous sont reproché en vous adressant au greffe de la cour municipale commune de la Ville de Sept-Îles à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Sept-Îles

546, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418-964-3250
Courriel : cour@septiles.ca

**À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE
L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA
ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.**

DONNÉ à Sept-Îles ce 1^{er} septembre 2022.

La greffière adjointe de la cour municipale,



Chelsi Lévesque